



PREREQUIS/PUBLIC

- Aucun prérequis.
- Personnel en charge de la Santé et de la Sécurité au Travail dans son entreprise.



DUREE

21 heures



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : exposé théorique, échanges d'expérience, analyse de situations de travail, étude de cas.
- Matériel : guide d'aide à l'élaboration du DUERP, protocoles de sécurité, plan de prévention, fiches entreprises, fiches métiers, déclarations AT/MP.
- Ressources : support PowerPoint, livret de formation.
- Intervenant : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).



MODALITES D'EVALUATION

- Test de positionnement.
- QCM.
- Construction d'outils (grille d'analyse, démarche d'évaluation des risques, plan d'actions et tableau de bord).
- Questionnaire de satisfaction.



OBJECTIFS

- Maîtriser les obligations réglementaires en Santé et Sécurité au Travail.
- Analyser les incidents, les accidents et les maladies professionnelles.
- Identifier et évaluer les risques professionnels pour le DUERP.
- Définir et mener des actions de prévention adaptées à son entreprise.
- Être l'interlocuteur privilégié en santé et sécurité au travail.



PROGRAMME

- 1) Les enjeux de la santé et sécurité au travail
 - Les enjeux humains et financiers
 - Les enjeux réglementaires
- 2) La prévention des risques professionnels
 - Généralités

- Les risques professionnels
- Les mesures et moyens de prévention
- 3) La démarche d'évaluation des risques professionnels
 - L'évaluation des risques professionnels
 - Le document unique
 - La pénibilité
- 4) L'organisation de la santé et sécurité au travail
 - Le Réfèrent en Santé et Sécurité au Travail
 - Les documents et registres obligatoires
 - L'accueil et les formations obligatoires
 - L'analyse des accidents du travail et maladies professionnelles
 - La communication en santé sécurité au travail
 - L'intervention des entreprises extérieures



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO),
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres),
- Par un particulier (fonds propres/France compétences).

Délais d'accès :

- En intra (groupe de 1 à 12 pers) : dates, horaires et lieu au choix.
- En inter-entreprises : pas de session inter.



TARIF

Nous consulter.



ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de bien vouloir nous le signaler au préalable afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.



TAUX DE REUSSITE

100%



TAUX DE SATISFACTION

97%